



Liberté - Égalité - Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE LOT-ET-GARONNE

DIRECTION RÉGIONALE DE L'ENVIRONNEMENT, DE  
L'AMÉNAGEMENT ET DU LOGEMENT DE NOUVELLE  
AQUITAINE

Agen, le 20 décembre 2017

UNITÉ DÉPARTEMENTALE DE LOT-ET-GARONNE  
935 avenue du Docteur Jean Bru  
47916 AGEN cedex

Affaire suivie par : Audrey BILE  
audrey.bile@developpement-durable.gouv.fr  
Tél. 05 53 77 48 40 – Fax : 05 53 77 48 48

N°Réf : AB/UD47/SEI/2017/251  
Références à rappeler : N° S31C : 0052-4261

**ÉTABLISSEMENT CONCERNÉ :**

**Société Départementale des Carrières (SDC)**

**Carrière de Buzet-Sur-Baïse**

**Lieux-dits « Campech », « Barrouil »,  
« Lagahuzère », « Tricaut », « les Champs de  
Gaule » et « Burrenque »**

**RAPPORT DE L'INSPECTION DE L'ENVIRONNEMENT  
EN CHARGE DES INSTALLATIONS CLASSÉES  
(ART. R.181-47 ET R.516-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT)**

**1. RENSEIGNEMENTS DIVERS :**

Le Préfet de Lot et Garonne a transmis à l'inspection de l'environnement le 29 septembre 2017 un dossier présenté par la Société Départementale des Carrières concernant la demande de changement d'exploitant, d'une carrière située sur la commune de Buzet-Sur-Baïse aux lieux-dits « Campech », « Barrouil », « Lagahuzère », « ricaut », « Les Champs de Gaule » et « Burrenque »

**1.1 Identification de l'entreprise :**

|                          | Ancien exploitant (titulaire de l'autorisation ICPE) | Nouvel exploitant                                     |
|--------------------------|--|---|
| Raison sociale           | Société des Granulats Condomois (SGC)                | Société Départementale des Carrières (SDC)            |
| Adresse du Siège Social  | Lieu-dit Campech<br>47160 Buzet sur Baïse            | Cubjac<br>24640 Cubjac Auvezere Val d'Ans             |
| Forme juridique          | SARL au capital social de 8000 €                     | Société par action simplifiée au capital de 143 775 € |
| Responsable dirigeant    | Jean-Claude POUXVIEL -<br>Gérant                     | Jean-Claude POUXVIEL -<br>Président                   |
| Signataire de la demande |  | Jean-Claude POUXVIEL                                  |

Tél : 05 53 77 48 40 – Fax : 05 53 77 48 48  
935 avenue Jean Bru  
47915 AGEN Cedex 9

## **1.2 Situation géographique et administrative de la carrière :**

| <b>Situation géographique</b>  | <b>Arrêté préfectoral (AP) d'autorisation et complémentaires</b>  | <b>Productions maximales annuelles autorisées</b> | <b>Superficies</b> |
|--|---|---|--------------------|
| Commune de BUZET-SUR-BAÏSE<br>Lieux-dits « Campech », « Barrouil », « Lagahuzère », « ricaut », « les Champs de Gaule » et « Burrenque » | - Arrêté n°2004-155-8 du 3 juin 2004 ( autorisation pour 20 ans)<br>- Arrêté n° 2006-250-3 du 7 septembre 2006 (modification des conditions d'exploitation) | 350 000 t   | 65ha 98a 78ca      |

## **2. RÉGLEMENTATION APPLICABLE :**

Les carrières sont des installations dont les changements d'exploitant sont soumis à autorisation préfectorale (article R516-1 du code de l'environnement). Depuis le 10 octobre 2015 (décret n°2015-1250 du 7 octobre 2015 - article 1), l'avis de la commission départementale de nature des paysages et des sites n'est plus requis.

## **3. DROIT DU DEMANDEUR :**

Dans le dossier présenté, le demandeur a fourni :

- un extrait Kbis daté du 26 avril 2017 ;
- un mémoire justifiant des capacités techniques et financières de la Société Départementale des Carrières ;
- un acte de cautionnement solidaire attestant de la constitution des garanties financières par le nouvel exploitant.

## **4. GARANTIES FINANCIÈRES :**

Le montant des garanties financières des deux phases restantes à l'exploitation est actualisé en fonction des dispositions de l'article 6 de l'arrêté ministériel du 31 mai 2012 relatif aux modalités de détermination et d'actualisation du montant des garanties financières pour la mise en sécurité des installations classées.

Lors de la constitution initiale des garanties financières, l'indice TP01 utilisé était celui de décembre 2004 (513,3) et le taux de TVA applicable de 19,6 %. L'indice TP01 base 2010 utilisé pour l'actualisation est celui de mars 2017 soit 105,1 (à raccorder à la série TP01 abandonnée avec le coefficient 6,5345) et le taux de TVA applicable est de 20 %.

Les montant des garanties financières correspondant aux deux périodes restantes d'extraction sont :

| <b>Phase</b> | <b>Période</b> | <b>Montant ( € TTC )</b>           |
|--------------|----------------|------------------------------------|
| 3            | 2014-2019      | 297 558 € (cautionnement en cours) |
| 4            | 2019-2024      | 184 310 €                          |

L'exploitant a constitué des garanties financières (acte de cautionnement fourni daté du 09/08/2017 et valable jusqu'au 03/06/2019) pour la phase 3.

## **6. POSITIONNEMENT DU DEMANDEUR :**

Le projet d'arrêté préfectoral a été communiqué par messagerie électronique au demandeur pour positionnement le 15 décembre 2017. Ces remarques, transmises le 19 décembre par voie électronique, essentiellement de forme, ont été prises en compte

## **7. CONCLUSION**

La demande qui nous a été soumise est conforme aux dispositions conjointes des articles R.181-47 et R516-1 du Code de l'Environnement.

Selon ce deuxième article, l'avis de la Commission Départementale de la Nature des Paysages et des Sites n'est pas requis et l'inspection de l'Environnement propose à Mme le Préfet d'autoriser le changement d'exploitant de la carrière située sur la commune de Buzet Sur Baïse et de ses installations connexes, anciennement exploitées par la Société des Granulats Condomois au profit de la Société Départementale des Carrières, sous réserve du respect des prescriptions s'appliquant au site.

Approuvé et validé,  
Le Chef de l'Unité Départementale  
de Lot-et-Garonne



T. FERNANDES

L'Inspecteur de l'Environnement,  
en charge des installations classées



A. BILE

